

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
2 mars 2021
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante-quinzième session
Points 34, 71, 72 et 135 de l'ordre du jour

Conseil de sécurité
Soixante-seizième année

Prévention des conflits armés

Droit des peuples à l'autodétermination

Promotion et protection des droits de l'homme

**La responsabilité de protéger et la prévention du génocide,
des crimes de guerre, du nettoyage ethnique et des crimes
contre l'humanité**

**Lettre datée du 1^{er} mars 2021, adressée au Secrétaire
général par le Représentant permanent de l'Arménie
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une déclaration du Ministère des affaires étrangères de la République d'Arménie (voir annexe I) et une déclaration du Ministère des affaires étrangères de la République d'Artsakh (Haut-Karabakh) (voir annexe II) à l'occasion du trente-troisième anniversaire des massacres anti-Arméniens de Soumgaït.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de ses annexes comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 34, 71, 72 et 135 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Mher **Margaryan**



**Annexe I à la lettre datée du 1^{er} mars 2021 adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
de l'Arménie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Déclaration du Ministère des affaires étrangères de l'Arménie
à l'occasion du trente-troisième anniversaire des massacres
anti-Arméniens de Soumgaït**

27 février 2021

Il y a 33 ans, du 27 au 29 février 1988, des massacres anti-Arméniens planifiés ont été perpétrés dans la ville de Soumgaït (Azerbaïdjan) sous les encouragements des autorités azerbaïdjanaises et dans l'indifférence des forces de l'ordre. Des centaines d'Arméniens ont été tués, dont des femmes, des enfants et des personnes âgées, et des milliers ont été déplacés de force.

Les massacres de Soumgaït étaient une réponse à l'aspiration du peuple d'Artsakh à affirmer son droit inaliénable à une vie digne et sûre dans sa patrie historique et à exercer son droit à l'autodétermination. L'Azerbaïdjan a opposé aux tentatives d'exercice des droits humains une politique de punition collective, en soumettant la population arménienne de Soumgaït à des actes brutaux de violence et de torture.

Les atrocités commises à Soumgaït ont été à l'origine du nettoyage ethnique et des massacres anti-Arméniens perpétrés dans d'autres villes azerbaïdjanaises, comme Bakou et Gandzak. En outre, la justification sans équivoque de ce crime et la glorification des meurtriers d'Arméniennes et d'Arméniens cadraient avec les efforts que faisaient les autorités azerbaïdjanaises pour régler le conflit du Nagorno-Karabakh par la force.

Le 27 septembre 2020, en même temps que la guerre totale lancée par l'Azerbaïdjan contre Artsakh et sa population, des crimes de guerre ont été commis contre l'identité arménienne, à la différence que les meurtres de civils n'ont pas été perpétrés par des foules contrôlées mais par des militaires arméniens, et les vidéos correspondantes ont été mises en ligne sur Internet.

Durant cette guerre de 44 jours, l'armée azerbaïdjanaise, animée par un sentiment d'impunité, a commis de nombreuses violations du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme, qui sont des manifestations d'atrocités de masse, y compris le nettoyage ethnique et les crimes de guerre. Se comportant comme des groupes terroristes, l'armée azerbaïdjanaise a commis des violations contre les prisonniers de guerre et les civils, détruit sauvagement des monuments culturels historiques et profané des sanctuaires. Les exécutions de prisonniers de guerre et de civils arméniens dans la région de Hadrout d'Artsakh et d'autres agglomérations se trouvant sous le contrôle militaire de l'Azerbaïdjan sont les résultats de crimes passés non condamnés.

Aujourd'hui, en rendant hommage aux victimes innocentes des massacres anti-Arméniens de Soumgaït, nous soulignons une fois de plus la détermination de la République d'Arménie, de la République d'Artsakh et de tous les Arméniennes et Arméniens à vivre libres, indépendants et dignes dans leur patrie.

**Annexe II à la lettre datée du 1^{er} mars 2021 adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
de l'Arménie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Déclaration du Ministère des affaires étrangères de la République
d'Artsakh à l'occasion du trente-troisième anniversaire
des pogroms anti-Arméniens de Soumgaït**

28 février 2021

Aujourd'hui, nous rendons hommage à la mémoire des victimes innocentes du génocide de Soumgaït, l'un des événements les plus tragiques de l'histoire moderne de notre peuple.

Par suite des pogroms de masse planifiés commis du 27 au 29 février 1988 dans la ville de Soumgaït, située à proximité de la capitale de l'Azerbaïdjan, des dizaines d'Arméniennes et Arméniens ont été tués, des centaines mutilés et des dizaines de milliers déportés. Avec la connivence criminelle des autorités de l'Azerbaïdjan soviétique et la complète passivité des forces de l'ordre, pendant trois jours, la ville et ses milliers d'habitants ont été livrés à des voyous armés qui ont assassiné des Arméniennes et Arméniens en toute impunité et avec une cruauté particulière.

Le massacre de Soumgaït a marqué le début d'une série de crimes contre l'humanité commis dans le cadre de la politique d'État de l'Azerbaïdjan contre le peuple arménien à tous les stades du conflit entre l'Azerbaïdjan et le Karabakh. Après l'effondrement de l'URSS, le génocide, le nettoyage ethnique systématique et les massacres perpétrés par les autorités azerbaïdjanaises de 1988 à 1991 ont été remplacés par des crimes de guerre commis durant l'agression armée dirigée contre la République d'Artsakh et son peuple de 1991 à 1994, en 2016 et en 2020.

Par suite de la politique génocidaire poursuivie par l'Azerbaïdjan depuis 1988, des milliers d'Arméniennes et Arméniens ont été tués, des dizaines de milliers ont été mutilés et des centaines de milliers ont été déportés de force et ont perdu leur patrie.

L'impunité et l'absence de réaction de la part de la communauté internationale ont déchaîné l'agression et décuplé l'ampleur des crimes commis par l'Azerbaïdjan contre le peuple d'Artsakh. L'atmosphère de haine cultivée depuis des années dans la société azerbaïdjanaise par Bakou a engendré une situation dans laquelle les crimes de guerre, y compris le harcèlement, la torture et le meurtre de prisonniers de guerre et de civils, sont la norme et un exemple à suivre. Le refus de l'Azerbaïdjan de restituer les prisonniers de guerre et les civils, qui ont été capturés à la suite de l'agression azerbaïdjo-turque à l'automne 2020, est un exemple frappant d'une politique criminelle générée par l'impunité et le laxisme.

Nous nous inclinons devant la mémoire des victimes innocentes des crimes de masse et de la politique misanthrope de l'Azerbaïdjan et demandons à la communauté internationale de prendre des mesures concrètes pour contraindre les autorités azerbaïdjanaises à renoncer à leur politique criminelle et à créer les conditions préalables à l'établissement d'une paix stable et durable dans la région.